



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-six septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-huit heures trente en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

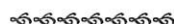
Date de convocation : 20 septembre 2023.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN (à partir de 18 h 50), Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT (jusqu'à 19 h 20) et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Annie TAVENNEC, Mme Sylvie LECOUP, M. Olivier DUPORT et Mme Sophie LOPES, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Jacques SEGUIN donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ jusqu'à son arrivée, Mme Annie TAVENNEC donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à Mme Martine LESAGE et M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :

2023-67. SITE INTERNET - NOUVEAU MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE (MAPA) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le site Internet de la ville, mis en place en 2015, nécessite aujourd'hui une refonte.

Pour cela, un marché va être lancé au mois d'octobre pour une notification de marché prévue au mois de décembre et une mise en ligne souhaitée en début d'année 2024.

L'objet du marché actuel est le suivant :

- Conception, réalisation, mise en ligne et hébergement du site Internet de la Ville d'Ormes.

Depuis son lancement en 2015, le site Internet de la ville d'Ormes est un pilier essentiel de la communication municipale digitale, permettant de diffuser des informations communales, de faciliter la participation citoyenne, et de promouvoir notre ville auprès de ses résidents et de l'ensemble de la communauté en ligne.

Néanmoins, il est indéniable que le paysage numérique a évolué au cours de ces années, avec l'émergence de nouvelles technologies, la diversification des appareils utilisés pour accéder à Internet, et les attentes grandissantes des usagers.

Dans ce contexte, il devient impératif d'engager une refonte complète de notre site Internet, afin de le rendre plus moderne dans sa conception tant esthétique que technique (arborescence, CMS (= système de gestion des contenus), accessibilité, adaptation aux différents supports, plugins, fonctionnalités, interface administrateur, référencement, sécurité, etc.).

Ainsi, la présente délibération a pour objet de permettre le lancement d'un Marché à Procédure Adaptée, visant à sélectionner le prestataire qui accompagnera la Ville d'Ormes dans cette mission.

Selon le service Communication, le montant estimatif du nouveau marché pourrait s'élever à 15 000 € TTC environ.

Le calendrier des échéances est le suivant :

- Septembre 2023 : Délibération soumise au Conseil Municipal pour le lancement de la consultation.
- 2 octobre 2023 : Dépôt du dossier sur AWS.
- 6 novembre 2023 : Délai de réponse des candidats.
- 13 novembre 2023 : Ouverture des plis par le jury.
- 20 novembre 2023 : Résultat de l'analyse des offres.

- 11 décembre 2023 au plus tard

Accusé de réception en préfecture
045-214502353-20230926-CMDELIB2023-67-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 6 septembre 2023, a donné son accord pour la mise en place d'un MAPA relatif à la refonte du site Internet.

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 19 septembre 2023,

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le lancement de la consultation selon la procédure adaptée (MAPA) pour la refonte du site Internet.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 27 septembre 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 28 septembre 2023.

Publié ou notifié le : 28 septembre 2023.

